

Ludovic GIRAUD docteur en droit
Franck VANCLEEMPUT
Thomas PLOTTIN
Véronique SAUQUET
Florent RENESME
Aurélien BOUVIER
Arnaud GAY
Notaires Associés

Notaires
Cendrine MATHIEU
Laurence CROS
Clotilde DELPUECH
Violaine DUYCK
Patricia AZAR
Faustine GIRAUD-BARO
Notaires Assistants
Khadidja EYBERT-BERARD
Christelle ROBERT-MICHON
Simon MOREL
François SAULNIER
Laure BOUTELANT

Immeuble « Eurocity » - 27, boulevard des Alpes, BP N°82
38243 MEYLAN cedex - Parking couvert réservé à la clientèle -
nca-meylan@notaires.fr
Tél. +33 (0)4 7690 1427 - Fax. +33 (0)4 7690 8626

Droit de l'entreprise et des sociétés.
Droit fiscal approfondi. Droit patrimonial.
Droit de l'urbanisme et des collectivités territoriales.

Monsieur Jean MARRON
Messieurs ODION
Chemin des Evequaux
38330 BIVIERS

Meylan, le 07 février 2019

**Service de
Me Arnaud GAY**

Ligne directe : 04 76 90 98 13
a.gay@juristes-nca.fr

Khadidja EYBERT-BERARD
NOTAIRE ASSISTANT
eybert-berard@juristes-nca.fr
04 57 38 01 70

Alexandra DE PALMA
JURISTE DROIT DES AFFAIRES
a.depalma@juristes-nca.fr
04 76 90 98 12

Caroline CUMIN
CLERC
cumin@juristes-nca.fr
04 57 38 01 73

Téléphone du service :
04 76 90 82 82

**Le standard téléphonique
est ouvert de 10H à 12H
et de 16H à 18H**

**RIB Caisse des Dépôts et
Consignation**

IBAN FR95 4003 1000 0100
0017 0251 E26
BIC CDCG FR PP

Dossier suivi par
Alexandra DE PALMA
Ligne directe : 04.76.90.98.12
a.depalma@juristes-nca.fr

LETTRE DE MISSON
1002233 /AG /ADP /
Vos réf. :

Chers Messieurs,

Nous nous permettons de faire suite à nos rendez-vous concernant votre volonté d'établissement d'un nouveau cahier des charges et d'actes de servitudes « non aedificandi ».

Nous vous proposons différentes opérations qui feront partie de la mission ci-après définie (« Mission »), **en application des dispositions du troisième alinéa de l'article 1444-1 du code de commerce.**

1. ETENDUE DE LA MISSION :

1°) Etablissement d'un nouveau cahier des charges annulant et remplaçant purement et simplement le précédent : rédaction d'acte, réception de l'acte, procédure concertée de suppression et création d'un nouveau cahier des charges avec la commune, publication au Service de la Publicité Foncière.

2°) Etablissement de deux actes de servitudes « non aedificandi » réciproques : rédaction de l'acte, réception de l'acte et publication au Service de la Publicité Foncière.

2. BUDGET :

1°) Le coût de ladite opération serait le suivant : 1 500,00 euros hors taxes d'honoraires et 250,00 euros de débours en sus.

2°) Application du barème national des notaires pour les actes de constitution de servitudes soit un coût total d'environ 1 600,00 euros TTC.

Ce coût des actes englobe l'ensemble des conseils, rendez-vous, temps passé au titre de l'établissement, la synchronisation et l'orchestration.



Toute autre intervention de notre part n'entrant pas dans le champ de la présente mission fera naturellement l'objet d'une autre proposition de mission de notre part par l'équipe compétente.

3. EQUIPE :

✓ Arnaud GAY, notaire associé ;

Nous espérons que vous donnerez votre accord sur ces conditions, et restons à votre entière disposition pour examiner éventuellement d'autres modalités d'intervention si vous le souhaitez.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez d'ores et déjà témoignée et restons à votre disposition pour toute information ou précision complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, Chers Messieurs, mes salutations distinguées.

Arnaud GAY

P.S. : Merci de nous retourner un exemplaire de ce courrier avec la mention manuscrite "bon pour accord" sous votre signature, accompagné d'un virement de provision sur frais d'un montant de 500,00 € qui viendra en déduction des débours inhérents à la mission.